

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2011, l'enseignement du premier degré compte 53 400 écoles en France y compris Mayotte. Leur nombre est en baisse dans le secteur public et dans le **secteur privé**. Les fermetures d'écoles maternelles publiques contribuent presque en totalité à cette diminution. Les écoles maternelles, peu représentées dans le secteur privé, voient également leur nombre orienté à la baisse. Le nombre d'écoles élémentaires se réduit encore, aussi bien dans le public que dans le privé.

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignement préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins.

Dans le second degré, le système éducatif compte 11 400 établissements à la rentrée 2011. Ce chiffre varie peu depuis plus de dix ans. Depuis 1985, date de création du baccalauréat professionnel, le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long. Le nombre de collèges suit la même tendance. Un tiers des établissements du second degré relève du secteur privé. Les lycées et les lycées professionnels y sont les

mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

En 2011-2012, le système éducatif au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche compte 1 167 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation. Les enseignants représentent près de 80 % des agents dans les secteurs public et privé, 76 % des agents dans le secteur public.

Les effectifs enseignants ont des évolutions très diverses selon le niveau d'enseignement et le secteur mais, globalement, ils décroissent de façon régulière. Les **enseignants du premier degré** public augmentent régulièrement, à l'inverse des **enseignants du second degré** public. En 2012, l'**enseignement supérieur**, quel que soit le statut de l'établissement, qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la **loi relative aux libertés et responsabilités des universités**, compte 70 300 enseignants titulaires. Il faut ajouter à cet effectif les 53 000 personnels relevant des fonctions administratives, techniques et d'encadrement.

En 2011, la **dépense intérieure d'éducation (DIE)** atteint 137,4 milliards d'euros, soit 6,9 % du produit intérieur brut (PIB), ce qui correspond à une dépense de 8 250 euros par élève ou étudiant. La croissance de la DIE s'explique moins par l'accroissement du nombre d'élèves que par celui du coût de chaque élève, qui, tous niveaux confondus, progresse de 1,8 % par an depuis 1980. ■

Définitions

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Centre national d'enseignement à distance (Cned), dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Coût de l'éducation en 2011 : évaluation provisoire du compte », *note d'information* n° 12.17, Depp, novembre 2012.
- « L'état de l'école », n° 22, Depp, octobre 2012.
- « Repères et références statistiques 2012 », Depp, septembre 2012.
- « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur 2010-2011 », *note d'information* n° 12.08, Depp, juillet 2012.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr, rubrique Publications et services\Collections nationales\Insee Références

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2011	2012 ¹
Enseignants dans le secteur public	756 260	807 135	841 140	860 198	789 819	782 944
Enseignants dans le secteur privé	126 380	134 940	139 155	144 940	138 639	137 022
Total des enseignants²	882 640	942 075	980 295	1 005 138	928 458	919 966
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance ³	288 660	297 750	303 320	293 507	179 759	178 702
Total	1 171 300	1 239 825	1 283 615	1 298 645	1 108 217	1 098 668
Aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.	///	///	61 470	51 287	68 321	68 821

1. Y compris Mayotte, sauf enseignants dans le secteur privé. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. 3. En 2012, cet effectif est sans doute sous-estimé en raison d'un probable défaut de couverture de Mayotte. Note : à partir de 2007, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2012

	Effectifs au 31 janvier	dont femmes en %
Premier degré public	325 441	81,6
dont : professeurs des écoles	316 408	81,9
instituteurs et suppléants	8 212	68,8
Second degré public	387 184	57,8
dont : agrégés et chaires supérieures certifiés et assimilés	48 548	50,3
prof. de lycée professionnel	239 788	61,9
prof. d'ens. général de collège	57 833	48,5
prof. d'ens. général de collège	3 948	55,8
Supérieur public ¹	70 319	36,8
Total secteur public²	782 944	65,8
Premier degré privé	43 824	91,0
dont : professeurs des écoles	38 275	91,0
instituteurs et suppléants	5 542	91,2
Second degré privé	93 198	65,9
dont : agrégés et chaires supérieures certifiés et assimilés	3 387	46,7
prof. de lycée professionnel	56 601	67,7
prof. d'ens. général de collège	10 209	61,1
prof. d'ens. général de collège	5 056	67,4
Total secteur privé	137 022	73,9

1. Y compris enseignants titulaires rémunérés par les universités ayant acquis leur autonomie ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y compris les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Source : Depp.

Dépense intérieure d'éducation

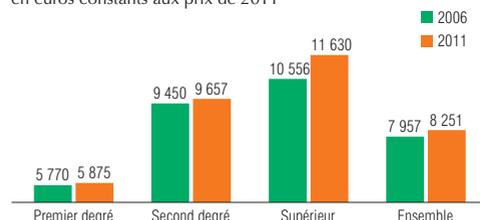
	1980 (r)	1990 (r)	2000 (r)	2011 (p)
Aux prix courants (en Mds d'euros)	28,5	68,0	104,9	137,4
Aux prix 2011 (en Mds d'euros)	73,4	95,3	128,1	137,4
En % du PIB	6,4	6,6	7,3	6,9
Par habitant aux prix 2011 (en euros)	1 360	1 640	2 110	2 110
Par élève aux prix 2011 (en euros)	4 540	5 640	7 570	8 250

Note : rupture de série en 2000. Le compte de l'éducation a fait l'objet d'une rénovation en 1999. La réévaluation de la DIE s'applique à l'ensemble de la période 1980-2009. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999, d'où une rupture dans la série correspondante.

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2011



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001-2002		2011-2012 ¹	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	15 686	129
Écoles élémentaires	34 279	5 395	32 453	5 150
Total premier degré	52 727	5 640	48 139	5 279
Collèges	5 139	1 802	5 270	1 776
Lycées professionnels	1 096	650	960	670
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 584	1 077
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 893	3 524

1. Y compris Mayotte.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2009

	en % du PIB		
	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
Allemagne	5,06	0,80	0,55
Autriche	6,01	0,51	0,62
Belgique	6,57	0,38	0,32
Bulgarie	4,58	0,66	0,70
Chypre	7,98	1,53	1,14
Danemark	8,72	0,33	1,24
Espagne	5,01	0,72	0,18
Estonie	6,09	0,36	0,26
Finlande	6,81	0,16	0,50
France	5,89	0,61	0,22
Grèce
Hongrie	5,12	...	0,30
Irlande	6,50	0,37	0,55
Italie	4,70	0,45	0,29
Lettonie	5,64	0,58	0,29
Lituanie	5,64	0,66	0,26
Luxembourg ¹	3,15	...	0,07
Malte	5,46	1,36	...
Pays-Bas	5,94	1,01	0,76
Pologne	5,10	0,77	0,07
Portugal	5,79	0,38	0,34
Rép. tchèque	4,38	0,58	0,18
Roumanie	4,24	0,11	0,13
Royaume-Uni	5,67	1,87	1,51
Slovaquie	4,09	0,72	0,35
Slovénie	5,70	0,68	0,44
Suède	7,26	0,18	0,79
UE à 27 (e)	5,41	0,79	0,53

1. Données 2007.

Source : Eurostat.